



Articulation DCE et DCSMM : Mise en cohérence

Contexte réglementaire

Bon état

Surveillance

Conclusion

Isabelle Gailhard-Rocher
Retour d'expérience DCE, 15 et 16 novembre 2017
Ifremer Nantes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Contexte réglementaire

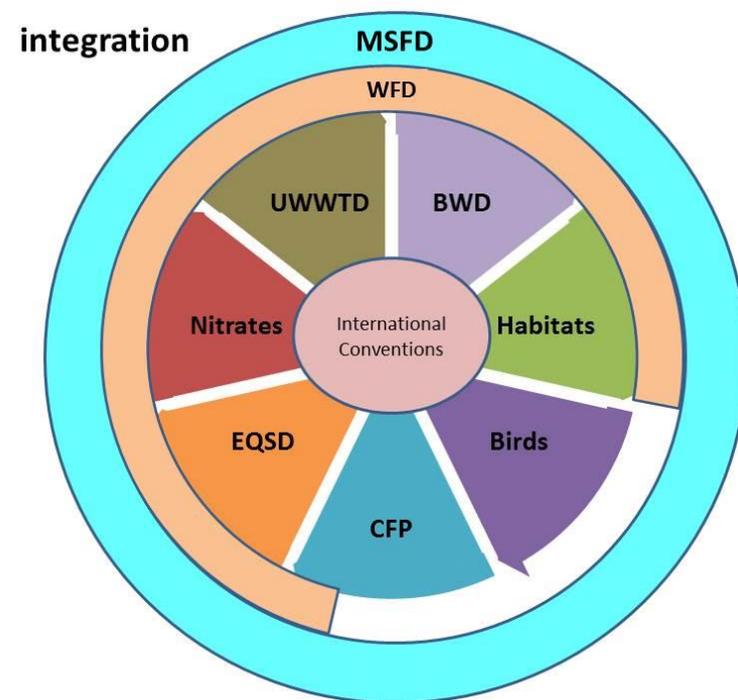
Cycle de 6 ans	DCE	DCSMM
<p>Bon Etat</p> 	<p>Préservation et restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. Atteinte du bon état des différents milieux d'ici 2015</p>	<p>Réduire les impacts des activités sur le milieu marin, afin de réaliser ou de maintenir le bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020</p>
	<p>Etat des lieux</p>	<p>Evaluation des eaux marines</p>
	<p>Programme de surveillance</p>	<p>Programme de surveillance</p>
	<p>Objectifs environnementaux</p>	<p>Objectifs environnementaux</p>
	<p>Programme de mesures</p>	<p>Programme de mesures</p>

Contexte réglementaire

Un lien inscrit dans la DCSMM

(Annexe III, 2017)

« Un enjeu prioritaire pour l'UE [est de] *garantir la cohérence avec la législation existante de l'Union*. Pour garantir une plus grande cohérence et une meilleure comparabilité des définitions du bon état écologique établies par les États membres au niveau de l'Union et pour éviter des chevauchements inutiles, il y a lieu de *tenir compte* des normes et méthodes pertinentes existantes de *surveillance* et d'*évaluation* qui sont établies dans la réglementation de l'Union, notamment la directive 92/43/CEE du Conseil, la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil... »



La définition du bon état des masses d'eau - DCE

Un bon état chimique : les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale (fixées notamment par d'autres textes réglementaires)

Un bon état écologique : qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques

La prise en compte des pressions

les Etats Membres **collectent** des informations sur le type et l'ampleur des **pressions anthropogéniques** importantes auxquelles les masses d'eau peuvent être soumises (Annexe II)

Intercalibration entre Etats membres: comparabilité des résultats (ratio de qualité écologique), et contrôle qualité des bioindicateurs

La définition du bon état des eaux littorales - DCE

Bon état chimique

Liste de 53 substances prioritaires et seuils établis par les directives concernées

Eléments de qualité hydromorphologique

(conditions hydrographiques et morphologiques)

Eléments de qualité physicochimique

(conditions générales, polluants)

Eléments de qualité biologique

•Phytoplancton

(composition et abondance, biomasse, blooms)

•Algues macroscopiques et angiospermes

(composition, couverture - abondance)

•Faune benthique invertébrée

(composition, abondance)

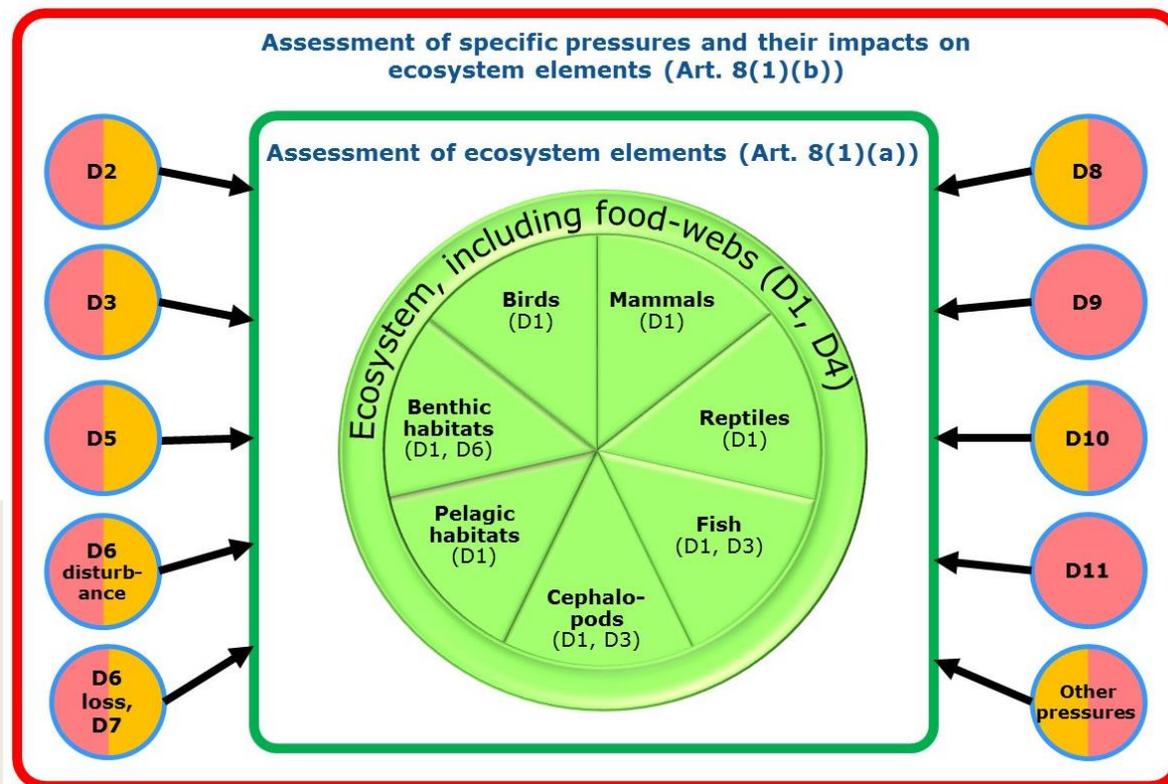
+Ichtyofaune (composition, abondance) pour les masses d'eau de transition

La définition du bon état écologique - DCSMM

DCSMM : le bon état écologique des eaux marines

(Annexe III, révisée en 2017).

- Des descripteurs d'état **et de pressions/Impact**
- Une approche par le risque réaffirmée
- Une **collaboration entre Etats Membres à l'échelle régionale** pour définir les seuils et la liste des éléments à évaluer



La définition du bon état écologique - DCSMM

Bon état écologique	
D1 : diversité biologique	Oiseaux marins
	Mammifères marins / tortues
	Poissons et céphalopodes
	Habitats benthiques
	Habitats pélagiques
D2 : Espèces non indigènes	
D3 : Espèces commerciales	
D4 : Réseaux trophiques	
D5 : Eutrophisation	
D6 : intégrité des fonds	
D7 : Changements hydrographiques	
D8 : Contaminants	
D9 : Questions sanitaires	
10 : Déchets	
D11 : Perturbations sonores	

Critères primaires

A appliquer, pour assurer une cohérence régionale

Critères secondaires :

Flexibilité (en complément ou en substitution aux critères primaires ; dans le cas d'espèces/habitats à risque non BEE)

La définition du bon état DCE-DCSMM

Les synergies entre les deux directives

DCE	DCSMM
Bon état chimique	Descripteurs 8 : contaminants
Bon état écologique	
Eléments de <u>qualité hydromorphologique</u>	Descripteur 5 (eutrophisation), descripteur 8 (contaminants)
Eléments de <u>qualité physique</u> (conditions générales, pollution des fonds)	Descripteur 5 (eutrophisation), descripteur 8 (contaminants)
Eléments de <u>qualité biologique</u>	
Phytoplancton (composition et abondance, biomasse, blooms)	Descripteur 5 (eutrophisation)
Algues macroscopiques et autres végétaux (composition, couverture, abondance)	Descripteur 5 (eutrophisation)
Faune benthique invertébrée (composition, abondance)	Descripteur 1 (biodiversité - habitats benthiques)

Des indicateurs ou des méthodologies communs, des seuils adaptés le cas échéant

Des thèmes proches, des synergies à construire
Indicateurs développés habitats benthiques et habitats pélagiques dans le cadre de la DCSMM et des CMR
Exemple des habitats benthiques

Le programme de surveillance - DCE

Programmes de surveillance des masses d'eau côtières (Arrêté national 2010, version consolidée en 2017)

Un programme de contrôle opérationnel (article 7), sous programmes par type de ME (RCO)

Un programme de contrôle d'enquête (article 9)

Des contrôles dans les zones inscrites au registre des zones protégées (yc zones d'habitats et de protection des espèces) (article 10)

=> **Surveillance réglementaire**

En complément au RCO : des contrôles peuvent être effectués sur certains sites à des fréquences plus élevées ou portant sur d'autres paramètres, ou le cas échéant sur d'autres sites.

⇒ **Surveillance prospective**

Mise à jour régulière après consultation du comité de bassin

Le programme de surveillance - DCSSMM

Bon état écologique	Surveillance
D1 : diversité biologique	Oiseaux marins
	Mammifères marins / tortues marines
	Poissons et céphalopodes
	Habitats benthiques et intégrité des fonds
	Habitats pélagiques
D2 : Espèces non indigènes	Espèces non indigènes
D3 : Espèces commerciales	Espèces commerciales
D4 : Réseaux trophiques	Besoins de surveillance pris en compte par d'autres PDS
D5 : Eutrophisation	Eutrophisation
D6 : intégrité des fonds	Habitats benthiques et intégrité des fonds
D7 : Changements hydrographiques	Changements hydrographiques
D8 : Contaminants	Contaminants
D9 : Questions sanitaires	Questions sanitaires
10 : Déchets	Déchets
D11 : Perturbations sonores	Perturbations sonores

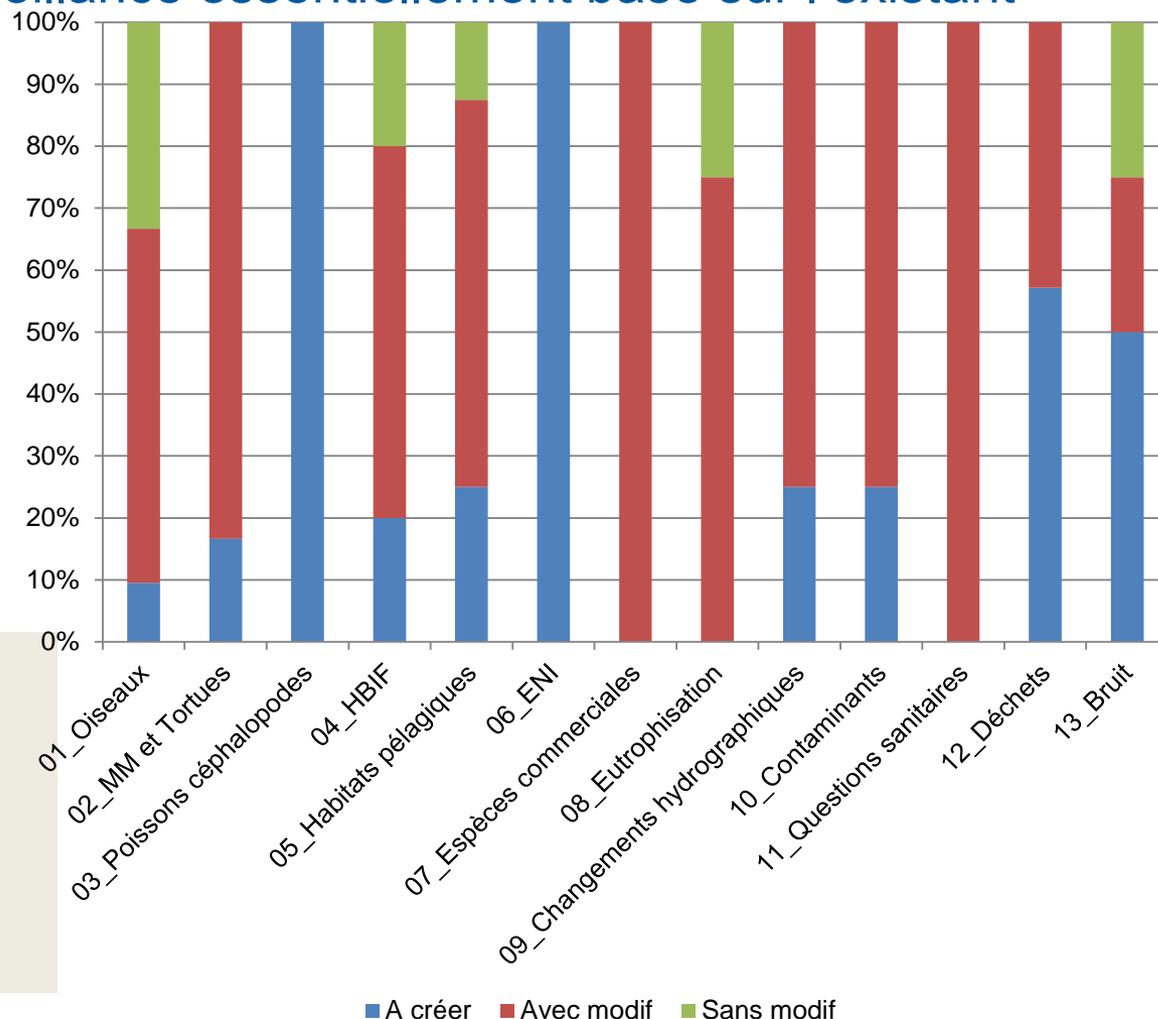
Un des 5 éléments du PAMM, révisé tous les six ans

Le programme de surveillance - DCSMM

=> Un programme de surveillance essentiellement basé sur l'existant

Plus de 100 dispositifs de suivis mobilisés

Environ 70% de dispositifs de suivi existants, 30% de création



Contexte réglementaire

Bon état

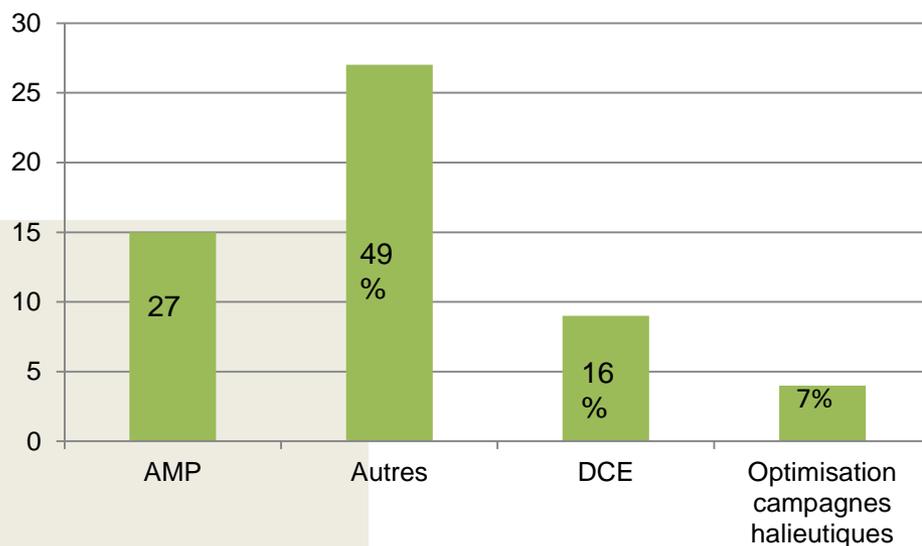
Surveillance

Conclusion

Le programme de surveillance - DCSMM

Parmi les dispositifs de suivi existants contribuant à la DCSMM, des modifications sont nécessaires pour 80%

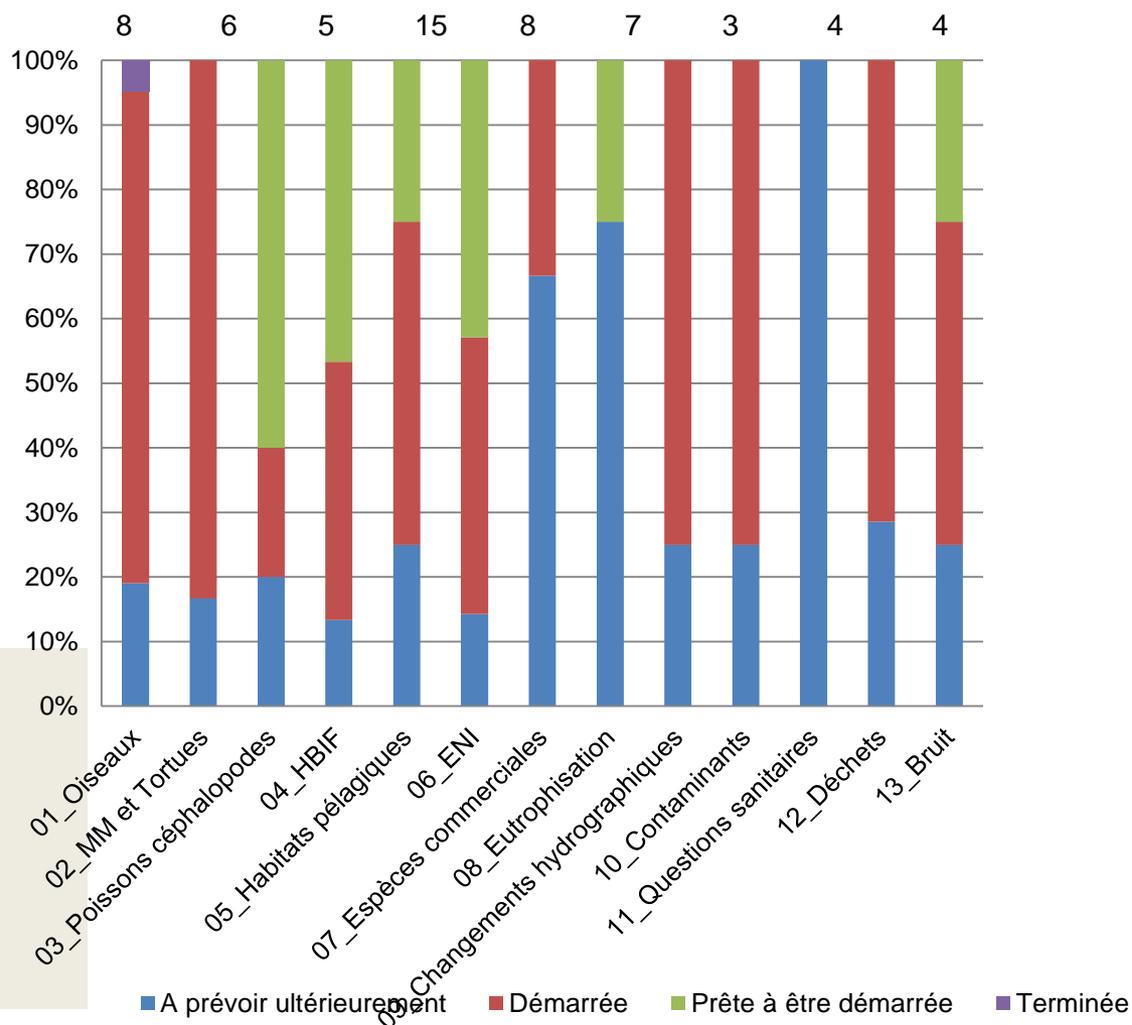
Les suivis DCE mobilisés : physico-chimie, phytoplancton, marées vertes, habitats benthiques.



Le programme de surveillance - DCSMM

Exemples d'actions de surveillance DCSMM

- Suivi de nouveaux habitats, paramètres (écotoxicologie)
- Augmentation de la fréquence temporelle
- Haute fréquence
- Extension vers le large ; modélisation, optimisation des campagnes halieutiques, campagnes dédiées en complément...



Surveillance – Des liens forts

Bon état écologique

Surveillance

Oiseaux marins

Mammifères marins / tortues marines

Poissons et céphalopodes

Habitats benthiques et intégrité des fonds

Habitats pélagiques

Espèces commerciales

Espèces commerciales

besoins de surveillance pris en compte par d'autres PDS

Eutrophisation

Habitats benthiques et intégrité des fonds

Changements hydrographiques

Contaminants

Questions sanitaires

Déchets

Perturbations sonores

D1 : diversité biologique

D2 : Espèces non indigènes

D3 : Espèces commerciales

D4 : Réseaux trophiques

D5 : Eutrophisation

D6 : intégrité des fonds

D7 : Changements hydrographiques

D8 : Contaminants

D9 : Questions sanitaires

10 : Déchets

D11 : Perturbations sonores

Sept programmes de surveillance DCSMM avec des thématiques communes DCE (MEC/MET)

DCE – DCSMM – Articulation Bon Etat / Surveillance

- **Avancées**

- Des objectifs communs, une articulation inscrite dans les textes réglementaires
- Les apports de la DCE : des indicateurs communs et des suivis servant les deux directives, les séries temporelles DCE
- Les apports de la DCSMM : un descripteur réseau trophique, des nouvelles composantes des écosystèmes, des nouveaux habitats non couverts par la DCE, des nouvelles données (notamment de pressions, campagnes écotoxicologie)

- **Spécificités**

- Les thèmes / composantes des écosystèmes marins DCSMM non couverts par les DCE
- Des besoins d'adaptation (seuils)
- Des échelles spatiales différentes, un extension vers le large

DCE – DCSMM – Articulation Bon Etat / Surveillance

- Perspectives

Les convergences à venir ? Des apports mutuels

- Les indicateurs : des objectifs proches, des adaptations/développements répondant aux deux directives. => des indicateurs sensibles aux pressions : zones ateliers
- La surveillance : besoins de nouveaux outils d'observation du milieu, et le développement ou l'adaptation es indicateurs
 - => Importance de la spatialisation : télédétection, modélisation
 - => Evolution des méthodes : diversité pigmentaire...
- L'accès aux données (y compris pressions, études d'impact...), et leur partage : les systèmes d'information

Articulation DCE - DCSMM

Merci pour votre attention

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

Policy integration

